

Mondeville

Liberté Le Bonhomme Libre du 4 avril 2024

401 mots

Fermeture probable de deux classes à la rentrée

Le conseil municipal de Mondeville s'est tenu le mercredi 27 mars. La maire craint deux fermetures de classes pour la rentrée de septembre.

En préambule du conseil municipal qui s'est déroulé le 27 mars, la maire Hélène Burgat a fait état d'inquiétude à propos de la fermeture probable de deux classes à la rentrée prochaine.

Ces fermetures de classes concerneraient l'école des Tilleuls et la maternelle du centre. Un écart important de l'ordre de 10 élèves est constaté entre l'estimation des effectifs de la direction académique et les inscriptions prévues.

Nous serons vigilants sur la réalité des chiffres réels en juin après les inscriptions.

Hélène Burgat, maire de Mondeville

La carte scolaire pour la rentrée 2024, avec son lot d'ouvertures et de fermetures, devaient être présentée le 27 mars. À la demande des syndicats, un délai a été accordé. L'inspectrice d'académie doit présenter la nouvelle carte scolaire le mardi 9 avril.

Une falaise à sécuriser

Parmi les autres sujets du conseil municipal : quelques décisions modificatives ont été apportées au budget 2024. Notamment l'inscription d'une dépense de 350 000€ pour sécuriser la falaise rue des Roches, ainsi que l'annulation de la subvention pour la rénovation du gymnase Jean-Maurice. **"Il faut revoir tout le projet. La structure n'est pas en capacité de supporter une nouvelle toiture, ce qui entraînera un coût prévisionnel de plus d'un million d'euros"**, a indiqué la maire.

Des demandes de subvention vont être déposées pour des travaux d'isolation à l'école Langevin et à l'espace Letellier (coût 345 800€), pour l'éclairage de la halle d'Ornano (coût 99 900€), pour l'installation de l'école de cirque Max et Maurice (coût 70 000€) et pour sécuriser le campanile de La Renaissance (coût 31 900€).

Les taux d'imposition locale sont reconduits en 2024, à savoir : 38,69% sur le foncier bâti, 16,68% sur le non bâti et 5,55% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Assos sportives : baisse des subventions

Le montant des subventions accordées pour 2024 aux associations sportives s'élève au total à 727 050€, en baisse de 4,8%. La maire a informé cependant que le nombre d'adhérents baissait et que **"les sportifs mondevillais ne représentaient que 37% des adhérents des clubs de la commune et qu'il convient de comparer le montant accordé par sportif avec les autres communes"**.



Deux classes pourraient fermer à la rentrée 2024 à Mondeville. Illustration. Liberté